

Candidature

Nom : Prénom :

Né(e) le : Tél portable :

Tél portable des parents :

Adresse Complète :

.....

Courriel : @

Important : toutes les informations et invitations sont faites par courriel, par Whatsapp ou par SMS. La communication d'une adresse mail et d'un numéro de portable est indispensable .

Autorisation Parentale

Je soussigné(e)

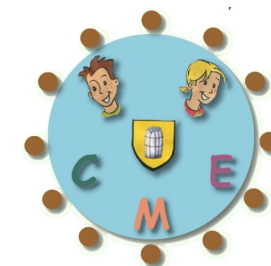
- autorise mon enfant à présenter sa candidature aux élections du Conseil Municipal des Enfants et s'il (elle) est élu(e) le 16 octobre 2020, à participer aux activités afférentes au Conseil Municipal des Enfants.
- autorise la diffusion, dans le cadre des activités du CME, de photos et vidéos de mon enfant, sur tous supports de communication de la Commune : bulletins et documents municipaux, réseaux sociaux (site Facebook de Hoerd, Hoerd TV,...).

Signature : Date : 2020

Pour toute question : Florence.Noblet@hoerd.fr



1, rue de la Tour – 67720 HOERDT – ☎ : 03 88 68 20 10
Aucune reproduction n'est possible sans l'autorisation préalable de la Commune.



Deviens acteur de ton village !

- Inscriptions : du 1er octobre au 12 octobre 2020
- Élections : vendredi 16 octobre 2020
- Installation du Conseil Municipal des Enfants :
Lundi 2 novembre 2020 à la mairie à 17h30

C'est quoi ?

- Une assemblée d'enfants élus par leurs camarades, qui réfléchit, discute et fait des propositions sur des sujets qui concernent la vie du village. Ces propositions sont soumises au Conseil Municipal.

Qui ?

- 16 conseillers enfants hoerdtois âgés de 9 et 10 ans élus pour deux ans, et renouvelés par moitié tous les ans.

Comment ?

- En plus des manifestations officielles, et des actions ponctuelles, les conseillers enfants se retrouvent régulièrement (environ toutes les 3 semaines) en réunion de commission le lundi soir de 17h30 à 19h00 ou le samedi matin de 10h30 à 12h00.



Une présence régulière est indispensable.

Le jeune conseiller doit être disponible et participer activement au Conseil et à la vie de la commune. Il est le porte-parole de tous les enfants du village.

Tu peux être candidat(e) si :

- Tu es né(e) en 2011
- Tu habites Hoerdt,
- Tu es partant(e) ?
Alors n'hésite plus : remplis et dépose le bulletin-réponse figurant au verso à la mairie jusqu'au 12 octobre 2020 inclus.

Pour voter, il suffit que :

- Tu sois né(e) en 2011
- Tu habites Hoerdt
- Tu te présentes au bureau de vote installé à la salle plurivalente du groupe scolaire Im Leh le vendredi 16 octobre 2020 à partir 13h45.
- Si tu ne fréquentes pas l'école "Im Leh", tu peux voter par correspondance. Il te suffit alors de retirer le bulletin de vote à la mairie.